



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés

(Document à compléter par le pétitionnaire et à joindre
à la demande d'autorisation environnementale)

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX DIFFÉRENTS VOLETS DE LA PROCÉDURE

Pétitionnaire

Vous êtes :

Une personne physique

Une personne morale

Nom :
Prénoms :
Adresse :

Dénomination ou raison sociale : Mairie de VENANSAULT

Forme juridique : Collectivité Locale
N° de SIRET : 218 503 001 00016
Adresse du siège social : Place de la Prépoise
85190 VENANSAULT

Qualité du signataire de la demande : Maire


Emplacement du projet : Terrains d'assiette situés en secteur Ouest du centre-bourg de Venansault, lieux-dits "Le Plessis" et "La Garlière"

Commune(s) et département(s) où se situe le projet : Venansault, Vendée

Fait à VENANSAULT , Le 19/02/2018

Signature :

Laurent FAUREAU
Maire de Venansault



En fonction du projet, cocher les domaines concernés par la demande et se reporter aux pages concernées pour connaître les pièces à joindre au dossier.

DOMAINES CONCERNÉS PAR LA DEMANDE	OUI	NON
1. LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (projets visés au 1° de l'article L. 181-1 ; déclarations loi sur l'eau soumises à évaluation environnementale) p.3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. ICPE (projets mentionnés au 1 ^{er} alinéa du 2° de l'article L. 181-1) p.4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier) p.6	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. DÉROGATION « ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS » (art.L.411-2 du code de l'environnement) p.7	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) (articles L. 332-6 et L. 332-9 du code de l'environnement) p.8	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ (art. L.341-7 et L.341-10 du code de l'environnement) p.8	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7. DOSSIER AGRÉMENT OGM (article L. 532-3 du code de l'environnement) p.9	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8. DOSSIER AGRÉMENT DECHETS (article L.541-22 du code de l'environnement) p.9	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9. DOSSIER ÉNERGIE (article L. 311 1 du code de l'énergie) p.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10. DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG) – hors champ de l'autorisation envir – p. 11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

A REMPLIR par l'administration suite à la vérification des pièces du dossier

Date de l'accusé de réception du dossier :

PIÈCES A FOURNIR DANS LE DOSSIER



A la demande du préfet, le pétitionnaire pourra fournir autant d'exemplaires supplémentaires que nécessaire pour procéder à l'enquête publique et aux consultations prévues.

	À remplir par le pétitionnaire	Cadre réservé à l'administration (Guichet)
	Fourni	Reçu
4 exemplaires du dossier « papier »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Format électronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<u>Documents communs aux différents volets de la procédure</u>	Cadrage * préalable	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
Nature - Consistance - Volume - Objet de l'ouvrage – Modalités d'exécution et de fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pages 16, 139 et suivante	<input type="checkbox"/>
Rubriques concernées par le projet (nomenclature eau et/ou nomenclature ICPE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	page 20	<input type="checkbox"/>
Les moyens de suivi et de surveillance prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	page 143 et suivante	<input type="checkbox"/>
Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	page 143 et suivante	<input type="checkbox"/>
Les conditions de remise en état du site après exploitation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les éléments graphiques , plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	dans tout le dossier + annexes	<input type="checkbox"/>
Note de présentation non technique du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	annexée	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation du projet, à l'échelle 1 / 25 000 ou, à défaut, au 1 / 50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	page 38 et suivante	<input type="checkbox"/>
Justificatif de la maîtrise foncière du terrain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(actes chez le Notaire)	<input type="checkbox"/>
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement)					
Étude d'impact (le cas échéant actualisée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	annexée	<input type="checkbox"/>
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale , le dossier comportera une étude d'incidence environnementale mentionnée à l'article R. 181-14 comportant :					
Document attestant la dispense d'étude d'impact	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
L'état actuel du site et de l'environnement (avant réalisation du projet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chapitre F (pages 37 à 93)	<input type="checkbox"/>
Les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet, sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chapitre H (pages 107 à 147)	<input type="checkbox"/>
Un résumé non technique, décrivant les impacts sur l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	annexée	<input type="checkbox"/>
Les mesures d'évitement, de correction et de compensation envisagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chapitre H (pages 107 à 147)	<input type="checkbox"/>
L'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pages 112 et suivantes	<input type="checkbox"/>

VOLET 1/ LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (D.181-15-1)

<i>Pour les projets relatifs à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :</i>	Cadrage * préalable	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Pour les collectivités territoriales ou groupements de collectivités, délibération de l'organe délibérant relatif au projet (délibération pour la Modification n°2 du PLU)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Précisions à ajouter à l'étude d'incidence :					
a) Incidence du projet sur l'eau et les milieux aquatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	page 115 (zones humides) page 139 (eaux pluviales) page 145 (eaux usées)	<input type="checkbox"/>
b) Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les différentes alternatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chapitre G (page 94 à 105)	<input type="checkbox"/>
c) Compatibilité du projet avec SAGE, SDAGE ou PGRI le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pages 66, 146	<input type="checkbox"/>

<i>Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R .214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :</i>	Cadrage * préalable	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Station d'épuration d'une agglomération d'assainissement ou de dispositifs d'assainissement non collectif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<u>1 - Description du système de collecte des eaux usées :</u> - description de la zone desservie par le système de collecte ; - conditions de raccordement des immeubles desservis ; - déversements d'eaux usées non domestiques existants - dans le cas d'une agglomération d'assainissement, nom des communes qui la constituent et délimitations cartographiques - Présentation des performances et des équipements destinés à limiter la variation des charges entrant dans la station d'épuration ou le dispositif d'assainissement non collectif ; - Evaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, à collecter, ainsi que leurs variations, notamment les variations saisonnières et celles dues à de fortes pluies ; - Calendrier de mise en œuvre du système de collecte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>2 - Description des modalités de traitement des eaux collectées :</u> - objectifs de traitement retenus compte tenu des obligations réglementaires et des objectifs de qualité des eaux réceptrices ; - valeurs limites des pluies en-deçà desquelles ces objectifs peuvent être garantis à tout moment ; - capacité maximale journalière de traitement de la station pour laquelle les performances d'épuration peuvent être garanties hors périodes inhabituelles, pour les différentes formes de pollutions traitées, notamment la demande biochimique d'oxygène en cinq jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R .214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **	
	Cadrage préalable *	À fournir obligatoirement	Sans objet		Fourni
(DBO5) ; - localisation de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non collectif et du point de rejet, et caractéristiques des eaux réceptrices des eaux usées épurées ; - calendrier de mise en œuvre des ouvrages de traitement ; - modalités prévues d'élimination des sous-produits issus de l'entretien du système de collecte des eaux usées et du fonctionnement de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non collectif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Déversoirs d'orage d'eaux usées situés sur un système de collecte des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Évaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, parvenant au déversoir, ainsi que leurs variations, notamment celles dues aux fortes pluies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Détermination du niveau d'intensité pluviométrique déclenchant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une estimation de la fréquence des événements pluviométriques d'intensité supérieure ou égale à ce niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Estimation des flux de pollution déversés au milieu récepteur en fonction des événements pluviométriques retenus ci-dessus et étude de leur impact	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Barrages de retenue et digues de canaux (rubrique 3.2.5.0)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Consignes de surveillance de l'ouvrage en toutes circonstances et consignes d'exploitation en période de crue ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Note décrivant les mesures de sécurité pendant la première mise en eau ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Étude de dangers si l'ouvrage est de classe A ou B ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4 - Note précisant que le porteur de projet disposera des capacités techniques et financières permettant d'assumer ses obligations à compter de l'exécution de l'autorisation environnementale jusqu'à la remise en état du site ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5 - Sauf lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise, tout document permettant au pétitionnaire de justifier qu'il aura, avant la mise à l'enquête publique, la libre disposition des terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux nécessaires à la construction de l'ouvrage doivent être exécutés ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6 - Si l'ouvrage est construit dans le lit mineur d'un cours d'eau : - indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique ; - profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; - plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; - plan des ouvrages et installations en rivière détaillés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons.

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
Systèmes d'endiguement ou aménagement hydraulique (rubrique 3.2.6.0) sous réserve des dispositions du II de l'article R. 562-14 et du II de l'article R. 562-19 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Estimation de la population de la zone protégée et indication du niveau de la protection, au sens de l'article R. 214-119-1, dont bénéficie cette dernière ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - La liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des ouvrages préexistants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations et les submersions ainsi que, lorsque le pétitionnaire n'est pas le propriétaire de ces ouvrages, les justificatifs démontrant qu'il en a la disposition ou a engagé les démarches à cette fin ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Dans le cas de travaux complémentaires concernant un système d'endiguement existant, au sens de l'article R. 562-13, la liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des digues existantes ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4 - Études d'avant-projet des ouvrages à modifier ou à construire ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5 - Étude de dangers établie conformément à l'article R. 214-116 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6 - Consignes de surveillance des ouvrages en toutes circonstances et des consignes d'exploitation en période de crue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau (art.L.215-15)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - La démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - S'il y a lieu, la liste des obstacles naturels ou artificiels, hors ouvrages permanents, préjudiciables à la sécurité des sports nautiques non motorisés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Le programme pluriannuel d'interventions;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4 - S'il y a lieu, les modalités de traitement des sédiments déplacés, retirés ou remis en suspension dans le cours d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Installations utilisant l'énergie hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Avec les justifications techniques nécessaires, débit maximal dérivé, hauteur de chute brute maximale, puissance maximale brute calculée à partir du débit maximal de la dérivation et hauteur de chute maximale, et volume stockable; «2o « « « «	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Une note justifiant les capacités techniques et financières du pétitionnaire et la durée d'autorisation proposée;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - Sauf lorsque la déclaration d'utilité publique est	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **		
	Cadrage préalable *	À fournir obligatoirement	Sans objet		Fourni	Intitulé du document N° page ***
requis au titre de l'article L. 531-6 du code de l'énergie, tout document permettant au pétitionnaire de justifier qu'il aura, avant la mise à l'enquête publique, la libre disposition des terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux nécessaires à l'aménagement de la force hydraulique doivent être exécutés ;						
4 - Pour les usines d'une puissance supérieure à 500 kW, les propositions de répartition entre les communes intéressées de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements ;		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5 - Indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique, le profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; un plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; un plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons ;		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6 - Si le projet du pétitionnaire prévoit une ou plusieurs conduites forcées dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté du ministre chargé de l'environnement au regard des risques qu'elles présentent, l'étude de dangers établie pour ces ouvrages conformément à l'article R. 214-116.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique Si oui, le dossier de demande comprend le projet du premier plan annuel de répartition prévu au deuxième alinéa de l'article R. 214 31 1 du code de l'environnement.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Projet déclaré d'intérêt général (art R.214-99)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
I - Dans tous les cas : 1° Un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération ; 2° Un mémoire explicatif présentant de façon détaillée : - Une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations ; - Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes ; 3° Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
II - Dans les cas d'opérations pour lesquelles les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt sont appelées à participer aux dépenses : 1° La liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques ou morales, appelées à participer à ces dépenses ; 2° La proportion des dépenses dont le pétitionnaire demande la prise en charge par les personnes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'art. R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires :

mentionnées au 1°, en ce qui concerne, d'une part, les dépenses d'investissement, d'autre part, les frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages ou des installations ;

3° Les critères retenus pour fixer les bases générales de répartition des dépenses prises en charge par les personnes mentionnées au 1° ;

4° Les éléments et les modalités de calcul qui seront utilisés pour déterminer les montants des participations aux dépenses des personnes mentionnées au 1° ;

5° Un plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération ;

6° L'indication de l'organisme qui collectera les participations demandées aux personnes mentionnées au 1°, dans le cas où le pétitionnaire ne collecte pas lui-même la totalité de ces participations.

Cadrage * préalable	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au ** guichet	
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni		Intitulé du document *** N° page
Ouvrage hydraulique Si oui, le dossier comprend une étude de dangers dont le contenu est précisé à l'article R.214-116	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Résumé non technique présentant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Cartographie des zones de risques significatifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Épandage de boues	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1 - Étude préalable dont le contenu est précisé à l'article R. 211-37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2 - Programme prévisionnel d'épandage dans les conditions fixées par l'article R. 211-39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3 - <u>Lorsqu'il s'agit d'un projet relevant de la rubrique 2.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1:</u> - Une présentation de l'état du système d'assainissement et de son niveau de performances ; la nature et le volume des effluents traités en tenant compte des variations saisonnières et éventuellement journalières ; - La composition et le débit des principaux effluents raccordés au réseau public ainsi que leur traitabilité et les dispositions prises par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages pour prévenir la contamination des boues par les effluents non domestiques ; - Les dispositions envisagées pour minimiser l'émission d'odeurs gênantes ; - L'étude préalable mentionnée à l'article R. 211-33 et l'accord écrit des utilisateurs de boues ; - Les modalités de réalisation et de mise à jour des documents mentionnés à l'article R. 211-39 .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOLET 2/ ICPE (L.181-25 et D.181-15-2)

Pour les projets ICPE, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage * préalable	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
Précisions à apporter à l'étude d'impact :					
Les conditions de remise en état du site après cessation du projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le dossier est complété par les pièces suivantes :					
Les procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation. Le cas échéant, le pétitionnaire pourra adresser, en exemplaire unique et sous pli séparé, les informations dont la diffusion lui apparaîtrait de nature à entraîner la divulgation de secrets de fabrication.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les capacités techniques et financières dont l'exploitant disposera à la mise en service de l'installation, lui permettant d'assumer les obligations découlant du fonctionnement de l'installation et de la remise en état du site prévues par l'article L. 512-6-1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
L'étude de dangers mentionnée à l'article L.181-25 et définie au III de l'article D.181-15-2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pour les cas particuliers relatifs aux dossiers ICPE suivants, des documents supplémentaires sont nécessaires :


	Cadrage * préalable	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
Institution de servitudes d'utilité publique prévues à l'article L. 515 8 pour une installation classée à implanter sur un site nouveau Si oui, préciser le périmètre de ces servitudes et les règles souhaités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Installation destinée au traitement des déchets Si oui, l'origine géographique prévue des déchets ainsi que la manière dont le projet est compatible avec les plans prévus aux articles L. 541 11, L. 541 11 1, L. 541 13, L. 541 14 et L. 541 14 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Installations relevant des articles L. 229 5 et L. 229- 6 : <i>ICPE nécessaire à une INB et exploitations d'aéronefs rejetant des gaz à effet de serre</i> - Fournir une description : - Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du dioxyde de carbone ; - Des différentes sources d'émissions de dioxyde de carbone de l'installation ; - Des mesures prises pour quantifier les émissions à travers un plan de surveillance qui réponde aux exigences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

<p>du règlement visé à l'article 14 de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 modifiée. Ce plan peut être actualisé par l'exploitant sans avoir à modifier son autorisation.</p> <p>- Un Résumé non technique des trois points précédents.</p>					
<p>Le dossier est déposé dans le cadre d'une demande de modification substantielle en application de l'article L. 181-14 et il relève des catégories mentionnées à l'article L. 516-1</p> <p>- L'état de pollution des sols prévu à l'article L. 512 18</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>- Si l'état de pollution des sols met en évidence un danger au sens de l'article L. 511-1, le pétitionnaire propose soit les mesures de nature à éviter, réduire ou compenser cette pollution et le calendrier correspondant qu'il entend mettre en œuvre pour appliquer celles-ci, soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>Les installations visées à la section 8 du chapitre V du titre Ier du livre V (installation IED)</p> <p>Si oui, les compléments mentionnés à l'article R. 515 59</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>Les installations mentionnées à l'article R. 516-1 ou R. 515-101 : Les installations de stockage des déchets (sauf les installations internes), les carrières, les installations utilisant des substances dangereuses, les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone et les installations susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes des eaux ou des sols ou éolienne.</p> <p>Si oui, les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>Les installations à implanter sur un site nouveau</p> <p>- L'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.</p> <p>- Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>Les carrières et les installations de stockage de déchets</p> <p>Si oui, un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou a obtenu de celui-ci le droit de l'exploiter ou de l'utiliser.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

<p>Les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme ; La délibération favorable prévue à l'article L. 515-47, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement mentionnée à l'article L. 515-44 vis-à-vis des zones destinées à l'habitation définies dans le projet de plan local d'urbanisme.</p> <p>Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation prévue par les articles L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux - Le plan de situation du projet, mentionné à l'article R. 181-13, précise le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques ; - Un plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés ; - Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain ; - Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>Les cas mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 181-9 (compatibilité avec document d'urbanisme) Si oui, la délibération ou l'acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>Certaines catégories d'installations d'une puissance supérieure à 20 MW (un arrêté du ministre chargé des installations classées et du ministre chargé de l'énergie, pris dans les formes de l'article L. 512 5, définit les installations concernées ainsi que les modalités de réalisation de l'analyse coûts-avantages.) L'analyse du projet sur la consommation énergétique mentionnée au 3° du II de l'article R. 122 5 comporte une analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 3/ AUTORISATION DE DÉFRICHERMENT (D. 181-15-9)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichage, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet ** unique
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du *** document N° page	Reçu
Demande d'autorisation de défrichage (document Cerfa N° 13632*06) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation indiquant les terrains à défricher et la superficie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plans cadastraux des parcelles concernées par le défrichage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Attestation de propriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Décision ou attestation de l'autorité environnementale dispensant ou imposant une étude d'impact (Si la surface de défrichage est comprise entre 0,5 ha et 25 ha)  A noter que l'étude d'impact est obligatoire pour toute surface concernée de plus de 25 hectares.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Destination des terrains après défrichage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 4/ DÉROGATION « ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS » (D.181-15-5)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu de dérogation au titre du 4° de l'article L. 411 2, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
	A fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
Demande de dérogation pour destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13614*01) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Demande de dérogation pour la capture, la perturbation intentionnelle ou la destruction de spécimens d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13616*01) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Demande de dérogation pour destruction de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°13617*01) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Demande de dérogation pour récolte de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°11633*02) *****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Solutions alternatives étudiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Justification de la correspondance à l'un des cinq cas possibles de dérogation prévus par l'article L.411-2 du Code de l'environnement (ex : raison impérative d'intérêt public majeur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Localisation des espaces protégés ou à enjeu à proximité du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
État initial faune / flore (méthodologie et résultats)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation des espèces protégées (animales et végétales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation localisant les habitats d'espèces impactés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
État des populations locales des espèces protégées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Évaluation des impacts bruts et résiduels sur les espèces protégées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation localisant les mesures d'évitement et de réduction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plans cadastraux des parcelles concernées par les mesures de compensation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mesures de suivi et/ou d'accompagnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 5/ MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (D.181-15-3)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale ou d'une réserve naturelle classée en Corse par l'État, le dossier est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Note précisant l'objet, les motifs et l'étendue de l'opération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation détaillé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan général des ouvrages à exécuter ou des zones affectées par les modifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Éléments suffisants permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 6/ MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ (D.181-15-4)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
Descriptif général du site accompagné d'un plan de l'état existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation du projet (à l'échelle 1/25000 ^{ème} ou, à défaut, 1/50 000, 8° R.181-11) figurant le périmètre du site classé ou en instance de classement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet, avec plan du projet et analyse des impacts paysagers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de masse et coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Nature et couleur des matériaux envisagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Traitement des clôtures ou aménagements et végétation à conserver ou à créer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Documents photographiques afin de situer le terrain (reporter les points et angles de vue sur le plan de situation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Montage photographique ou dessins (pour évaluer les effets du projet sur le paysage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 7/ DOSSIER AGRÉMENT OGM (D. 181-15-6)

<i>Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés au titre de l'article L. 532-3, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :</i>	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
La nature de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les organismes génétiquement modifiés qui seront utilisés et la classe de confinement dont relève cette utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, les organismes génétiquement modifiés dont l'utilisation est déjà déclarée ou agréée et la classe de confinement dont celle-ci relève	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le nom du responsable de l'utilisation et ses qualifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les capacités financières de la personne privée exploitant une installation relevant d'une classe de confinement 3 ou 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les procédures internes permettant de suspendre provisoirement l'utilisation ou de cesser l'activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le plan d'opération interne défini à l'article R. 512-29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Un dossier technique dont le contenu est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la recherche et de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 8/ DOSSIER AGRÉMENT DÉCHETS (D. 181-15-7)

<i>Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'agrément pour la gestion des déchets prévu à l'article L.541-22, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :</i>	Cadrage préalable *		À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé ** au guichet
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page ***	Reçu
Les informations requises par l'article R.543-11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les nom, prénom, domicile et qualité du pétitionnaire ou, s'il s'agit d'une société, sa raison sociale, sa forme juridique et la composition de son capital (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les nom, prénom et qualité du signataire de la demande d'agrément et la justification de ses pouvoirs (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les nom, prénom et qualité du responsable de l'exploitation (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Une notice technique décrivant l'installation et les moyens mis en œuvre et indiquant notamment (R. 543-35) : <ul style="list-style-type: none"> - Le type d'activité de traitement ou de décontamination ; - Les capacités de traitement de décontamination et le cas échéant 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

d'entreposage ; - Les procédés de traitement et leurs caractéristiques techniques ; - Les modalités d'élimination des résidus issus des installations de traitement et de décontamination.					
Un descriptif des moyens en personnel et en matériel de l'entreprise, y compris ceux disponibles pour procéder aux contrôles et aux vérifications préalablement au traitement des déchets (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Une liste indiquant la nature des déchets contenant des PCB qui peuvent être traités (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Une justification des capacités financières de l'entreprise à faire face aux risques que son activité, et éventuellement la cessation de celle-ci, pourraient présenter pour l'environnement (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les coûts prévisionnels de traitement ou de décontamination des déchets pour lesquels l'agrément est demandé et un projet de tarification des services rendus (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Un projet de cahier des charges (R. 543-35)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Une justification des capacités techniques et financières à mener à bonne fin les opérations requises pour la gestion des déchets d'emballages (R. 543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les conditions dans lesquelles l'entreprise prévoit de satisfaire aux clauses du cahier des charges prévu à l'article R. 543-58-1 : il mentionne à cet effet les objectifs qu'il entend réaliser par les accords qu'il passera avec les personnes mentionnées à l'article R. 543-56 (R.543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Il précise les conditions selon lesquelles il prévoit de proposer aux collectivités territoriales une reprise des déchets d'emballages triés, en tout point du territoire national, à un prix de reprise unique, positif ou nul, par filière de matériaux et selon des modalités contractuelles équivalentes (R.543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Il mentionne les prescriptions techniques auxquelles devront satisfaire, pour chaque filière de matériaux, les déchets d'emballages lorsque l'organisme ou l'entreprise agréé passera, pour la gestion de ces déchets, des accords avec les fabricants d'emballages ou de matériaux d'emballage (R.543-59)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pour les exploitants d'une installation de stockage, de dépollution, de démontage ou de broyage des véhicules hors d'usage, les éléments figurant à l'article R. 543-162	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pour le recyclage des navires, les éléments figurant à l'article D543-274	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 9/ DOSSIER ÉNERGIE (D. 181-15-8)

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet **
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
<i>Lorsque le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311 1 du code de l'énergie, le dossier de demande est complété par une description des caractéristiques du projet comportant les éléments suivants :</i>					
La capacité de production du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les techniques utilisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les rendements énergétiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les durées de fonctionnement prévues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<i>Lorsque le projet nécessite l'approbation d'ouvrages privés de transport et de distribution d'électricité empruntant le domaine public au titre du 1° de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :</i>					
Les éléments relatifs à la conformité des liaisons électriques intérieures à la réglementation technique en vigueur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 10/ DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG)

	Cadrage préalable *	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet ** unique
	À fournir obligatoirement	Sans objet	Fourni	Intitulé du document *** N° page	Reçu
<i>La DIG est hors champ de l'autorisation unique IOTA mais le volet est ajouté pour faciliter la procédure conjointe.</i>					
Mémoire justifiant l'intérêt général (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Part prise par les fonds publics dans le financement (art. R.214-91 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Estimation des investissements par catégorie de travaux (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages et estimation des dépenses correspondantes (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien (art. R.214-99 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques ou morales, appelées à participer aux dépenses (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Proportion des dépenses d'investissement et d'entretien dont le pétitionnaire demande la prise en charge par les personnes sus-mentionnées (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Critères retenus pour fixer les bases générales de répartition des dépenses (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Éléments et modalités de calcul qui seront utilisés pour déterminer les montants des participations (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Indication de l'organisme qui collectera les participations dans le cas où le pétitionnaire ne collecte pas l'intégralité de celles-ci (art. R.214-99 du Code de l'environnement) ****	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

- * *À renseigner par les services instructeurs pour indiquer au maître d'ouvrage quelles sont les pièces à fournir, au cours de la phase de cadrage préalable au dépôt du dossier le cas échéant. Il est fortement recommandé au pétitionnaire de demander ce cadrage préalable auprès du service territorialement compétent dès que le contour du projet est défini.*
- ** *À renseigner par l'autorité administrative compétente après le dépôt du dossier pour vérifier la présence des différentes pièces du dossier.*
- *** *Le pétitionnaire précisera l'intitulé du document lorsque le dossier est présenté en plusieurs documents rassemblés.*
- **** *Pièces requises en cas de demande de participation des personnes intéressées.*
- ***** *Les documents CERFA sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>*

Pour toute information complémentaire, se reporter au site de la DREAL Pays de la Loire où se trouvent des informations sur l'autorisation environnementale : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/autorisation-environnementale-unique-r1708.html>

Il est recommandé au pétitionnaire de contacter les services de l'Etat avant le dépôt du dossier, le plus tôt possible, pour être informé des documents à fournir obligatoirement en fonction des caractéristiques du projet.